

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le mardi 26 juin 2018, à 18 h 45 à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- M. Ghyslain Noël, maire
- Poste vacant, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. François Robidoux, conseiller no. 3 (18 h 52)
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2018-06-160. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé.

2018-06-161. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 11 juin 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 11 juin 2018 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Arrivée de M. François Robidoux à son poste de conseiller no. 3 à 18 h 52.

2018-06-162. Mandat à la firme Progestech pour l'analyse des débris sur le terrain situé au 134, 7^E Avenue

CONSIDÉRANT l'ordonnance de la cour municipale nous autorisant à retirer tous les débris suite à l'incendie du bâtiment situé au 134, 7^E Avenue;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de faire une analyse préalable des matières dans le but de les trier convenablement;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Progestech pour gérer, coordonner et transmettre les documents décrivant les travaux de tri des matières résiduelles pour le 134, 7^E Avenue, tel que présenté au projet no. CEDP-180277-EE, au montant de 3 207.80 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les personnes présentes.

2018-06-163.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 54.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière

Version non officielle